



# Pour une aide sociale moderne et juste

Propositions du PS

La Présidence a pris connaissance de ce document le 29 avril 2015

## Résumé

Depuis plusieurs mois, l'aide sociale se trouve sous le feu des critiques. Soit le débat a porté sur l'augmentation des coûts, soit il s'est concentré autour de quelques cas d'abus. Ces deux éléments ont suffi pour faire croire à l'opinion publique qu'il était nécessaire de remettre en question tout le système de l'aide sociale et de la sécurité sociale. Ces attaques sont le reflet d'un contexte politique derrière lequel se cache un enjeu paradigmatique d'une importance primordiale. En effet ces dix dernières années, les révisions dans les systèmes en amont comme celles de l'AI ou de la LACI ont accru le nombre de bénéficiaires de l'aide social ainsi que les coûts. En d'autres termes cette évolution s'est traduite par un affaiblissement du principe de l'assurance qui régit la grande majorité des instruments de la protection sociale au profit de celui de l'assistance ou de la charité. C'est sous cette perspective que le PS dénonce les forces qui s'attaquent à ce qui a fait le succès de la Suisse et qui menacent ainsi la paix sociale.

Le présent papier expose plusieurs thèses en relation avec l'aide sociale et vise à objectiver un débat qui souffre d'un manque de clarté. Le PS étant le parti des assurances sociales, il est de son devoir de défendre les acquis sociaux et de faire des propositions relatives aux possibilités de réforme de l'aide sociale et des prestations sous condition de ressources. A ce titre, il y présente également plusieurs exigences qui peuvent être mises en œuvre tant au niveau fédéral que cantonal. Les thèmes abordés sont divers, mais ils ont tous une influence directe sur l'évolution de l'aide sociale. Ils concernent entre autres l'économie et le travail, les enfants, les jeunes et les personnes âgées ou encore la formation, le travail social, le logement et le domaine de l'asile.

D'une manière générale, le PS trouve trois raisons principales à l'augmentation du nombre de bénéficiaires de l'aide sociale et à l'accroissement des dépenses :

- les révisions dans les assurances sociales ont provoqué un report des charges sur l'aide sociale ;
- les bénéficiaires de l'aide sociale ont plus de peine à retrouver du travail et, par conséquent, la durée de perception se prolonge ;
- les lacunes dans la couverture de certains risques sociétaux et économiques, qui sont apparus ces dernières années.

A court terme, le PS compte se concentrer sur trois mesures essentielles qui permettront de moderniser les pratiques dans l'aide sociale et de réduire la charge qui pèse sur certaines communes :

- 1) Harmonisation du minimum vital social** : le minimum vital social n'a de force qu'au travers des 26 législations cantonales. Le niveau des prestations pour la couverture de celui-ci varie fortement entre les cantons. Cette situation n'est plus acceptable et il est nécessaire de procéder à une harmonisation de sa définition, car le minimum vital social est un noyau dur de l'Etat social et il sert à la préservation de la paix sociale. Une telle harmonisation donnera un cadre à l'aide sociale et aux prestations sous condition de ressources.
- 2) Elaboration d'un cadre contraignant régissant l'aide sociale** : à l'heure actuelle, la CSIAS/SKOS définit des normes sous forme de recommandations en matière d'aide sociale dans les cantons. Ces normes sont mises en œuvre de manière trop différente entre les cantons. Cela conduit à des disparités au niveau de la prise en charge des bénéficiaires et à des effets de seuil, qui sont plus ou moins prononcés d'un canton à l'autre. De surcroît, les pratiques différentes génèrent une concurrence négative entre les cantons et les communes. D'où la nécessité d'un cadre légal contraignant qui permettra de régler notamment le financement, la coordination de l'aide sociale avec le reste des prestations sous condition de

ressources ainsi qu'avec les autres assurances sociales. Enfin, un tel cadre insufflera à l'aide sociale une légitimité politique et démocratique.

- 3) Introduction d'un mécanisme péréquatif** : le taux d'aide sociale varie fortement selon les communes, les cantons et les régions. De même, les charges pesant sur les cantons et les communes sont réparties de manière très différente. Certains cantons ont cantonalisé les financements, tandis que d'autres font entièrement peser les charges sur les communes, si bien que certaines arrivent à la limite du supportable. C'est pourquoi le PS exige l'introduction d'un instrument de péréquation inter- et intracantonal afin de soulager les régions les plus touchées.

Aux yeux du PS, la politique de la Suisse en matière de sécurité sociale doit passer par un chemin progressiste. Ces trois mesures permettront d'ouvrir la voie vers une aide sociale plus moderne et juste. Elles placeront également les personnes concernées au centre des préoccupations tout en fournissant des solutions aux problèmes rencontrés par les autorités.

## Introduction

« La force d'une communauté se mesure au bien-être du plus faible de ses membres », telle est l'une des affirmations du préambule de notre Constitution fédérale de 1999. La Suisse a construit son succès autour de deux éléments essentiels : il s'agit d'un savant équilibre entre une économie forte et la paix sociale. Ces deux aspects se sont notamment développés grâce à la mise en place d'un système de sécurité sociale solide, qui a permis à la société de prospérer et à ses citoyen-ne-s de s'épanouir. Aujourd'hui, certains milieux de droite attentent à ce système en chantant de vive voix l'hymne de la responsabilité individuelle. Ils s'en prennent aux plus vulnérables de la société : les enfants, les familles nombreuses ou encore les personnes ayant un faible niveau de formation. De surcroît ils s'attaquent à un droit fondamental de notre Constitution ; il est question de l'article 12 qui concrétise le droit d'obtenir de l'aide dans des situations de détresse. Ils essaient d'affaiblir ce qui a façonné le modèle suisse : la justice sociale, l'égalité des chances, la solidarité entre les personnes et, à terme, la paix sociale. L'économie profite au plus haut point de ces conditions-cadres et de ces libertés. Supprimer les composantes solidaires du modèle de réussite de la Suisse affecterait l'entier du système.

Pourtant, l'Etat social suisse est efficace. Il fonctionne bien. Certes, des adaptations sont nécessaires. Non pas parce que les individus aspirent à la fainéantise ou que les coûts des prestations sont trop élevés, mais bien parce que c'est toute une société qui a évolué. Ces changements soulèvent de grands défis et génèrent des risques nouveaux auxquels le PS veut apporter des réponses plutôt que de tirer un frein à la modernisation du système. Ainsi, les transformations dans la société ont entre autres eu pour conséquence une évolution des modèles familiaux (augmentation des cas de divorces, des familles monoparentales, des familles reconstituées, etc.), exposant plus fortement certaines familles à la pauvreté.

Sur le plan économique l'on constate également de grands bouleversements. Dans une marche triomphale, la politique et l'idéologie néolibérale ont, ces trois dernières décennies, tiré à boulet rouge sur l'Etat social dans le monde entier. Il n'y a donc pas seulement eu l'ensemble de la société qui a subi des transformations, mais également l'économie, qui - dans ses structures - s'est radicalement métamorphosée avec l'entrée dans l'ère digitale et l'introduction d'Internet. Le capitalisme s'est développé de manière telle que de plus en plus de femmes et d'hommes deviennent « inutiles » aux yeux du système. Le progrès technologique n'a fait que renforcer l'importance du capital financier par rapport au capital humain que représente le travail. Les gains en productivité se font de plus en plus au travers de l'automatisation et la numérisation. La globalisation, qui a intensifié la concurrence entre les firmes, a accéléré ce mouvement. Les personnes ne sont plus que des pions de la finance ; il n'y a plus aucun scrupule à les congédier, en tout temps. La finance investit et désinvestit en l'espace de quelques millièmes de secondes dans le simple but d'amasser les bénéfices marginaux. La demande de travailleur-euse-s moins qualifié-e-s est en recul. Ce sont les conséquences directes de stratégies radicalement axées sur la maximalisation du profit couplées à une évolution systémique, qui rend toujours plus difficile la réalisation du profit avec le capital. Résultat : il ne reste plus grand-chose du compromis de l'après-guerre entre la société et le capital sur lequel repose l'Etat social. En revanche, le conflit entre les intérêts capitalistes et le bien commun s'amplifie.

Certes, la Suisse continue à prospérer en tant que pays. Mais les inégalités sociales se creusent de jour en jour. Les plus riches réunissent une fortune considérable, les inégalités salariales sont croissantes et les conditions de travail se précarisent dans de nombreuses branches. Lorsque les gains sont trop petits, les riches exigent des réductions d'impôts. Et c'est à ce moment-là que l'on s'acharne sur les dépenses de la sécurité sociale et sur les plus pauvres. Si la protection sociale parvient encore à remédier à certains risques générés par le capitalisme contemporain, la question d'un changement de paradigme se posera tôt ou tard. Une démocratisation de l'économie paraît de plus en plus inévitable.

Ces changements structurels se traduisent par des lacunes au niveau de la protection sociale et requièrent des réponses pour y palier. Il s'agit d'un enjeu qui va au-delà d'une discussion sur les coûts des prestations et qui concerne l'ensemble de la politique sociale de la Suisse. L'aide sociale en tant que dernier filet de la sécurité sociale est *de facto* devenue une protection contre les nouveaux risques de pauvreté que sont notamment le chômage de longue durée, l'augmentation des familles monoparentales ou encore le travail précaire. Plaider en faveur de la responsabilité individuelle est une erreur dans la mesure où personne ne perçoit volontairement des prestations de l'aide sociale, tant cela est mal perçu et synonyme d'exclusion et tant les contrôles et les intrusions dans la vie privée sont nombreux. Bien souvent, il s'agit de personnes qui sont victimes de discriminations : les femmes, les jeunes et les enfants, les travailleur-euse-s âgé-e-s, les personnes exerçant un travail précaire ou encore celles et ceux qui n'ont pas eu la chance d'obtenir un diplôme pour diverses raisons ainsi que les étranger-ère-s. Le PS ne conteste pas l'existence d'abus – qu'il est nécessaire de combattre –, de personnes refusant de travailler pour des raisons injustifiées, mais il s'oppose à toute tentative de réformes fondamentales d'un système qui a fait ses preuves sur la simple base de cas marginaux. Ceux-ci sont marginaux et ne justifient pas la double attaque, tant envers des personnes cherchant à vivre dans la dignité que contre l'appareil social.

Depuis le début du siècle, il n'y a pas eu d'augmentation massive du taux d'aide sociale. En revanche, le nombre de cas est en hausse à cause, notamment, de la croissance démographique et des lacunes de couverture des systèmes en amont à la suite des différentes révisions qui ont été opérées. Compte tenu de ses avantages multiples et de son efficacité, les dépenses de l'aide sociale demeurent extrêmement modestes. Celle-ci ne représente que 1,6% des dépenses totales de la sécurité sociale. Il faut aussi rajouter que dans de nombreux cantons, l'aide sociale est considérée comme une dette, même si des restrictions à cette obligation de remboursement ont été introduites. Au fond, l'aide sociale demeure bon marché : gardons tout de même à l'esprit que l'Office fédéral de la statistique a démontré que les prestations de l'aide sociale étaient légèrement trop basses. En fait, la polémique s'enflamme surtout dans les régions et les cantons où la répartition des coûts se fait de manière très inégale et où il n'existe pas de mécanisme de péréquation tant vertical qu'horizontal, entre les communes et les cantons. Au surplus, certains cantons se sont parfois mis eux-mêmes dans des situations financières difficiles à la suite d'une concurrence fiscale néfaste, des baisses d'impôts exagérées et de la mise en place de programmes injustifiés d'économies.

Au-delà du débat sur l'aide sociale, un contexte politique se généralise en matière de sécurité sociale. Il est en train de saper tous les fondements qui ont façonné et modernisé la Suisse. Il est question ici d'un retour insidieux du principe d'assistance aux dépens de celui de l'assurance. Le discours moralisateur et fallacieux de l'UDC résonne comme une sagesse ancienne. En y regardant de près, l'on constate qu'il se cache derrière nombre de révisions passées ou en cours, que ce soit dans l'AI, l'AVS, les PC ou encore l'assurance-chômage des intentions dangereuses : sous le prétexte de l'explosion des coûts et d'une soi-disant avalanche d'abus et de profiteurs, l'UDC entend couper dans les prestations et les cibler davantage afin d'en faire bénéficier uniquement les personnes qui en ont le plus besoin. Conséquence inéluctable : de nombreuses personnes passent à travers les mailles du filet et sont rattrapées par l'aide sociale. Parallèlement, ce renforcement de l'aide sociale s'accompagne d'une stigmatisation systématique des bénéficiaires, de leur incrimination et, au final, engendre un coût social et symbolique gigantesque. Par conséquent, ces derniers subissent une double peine : celle de la précarité et de la suspicion générale. Le PS va jeter toutes ses forces dans cette bataille afin de stopper ces dérives démagogiques et populistes.

Il est du devoir de la Suisse d'apporter un soutien adéquat visant à l'intégration sociale et professionnelle des groupes de personnes qui sont sujets de manière provisoire ou durable à la pauvreté. En ce sens, le PS est concerné au premier chef par le sort de ces personnes et estime qu'il est primordial de leur permettre de mener une vie dans la dignité et de les libérer instamment de cette angoisse permanente que représente leur situation. Si le politique se met à les délaisser, alors la

Suisse devra en subir les conséquences car il faudra s'attendre à une augmentation de la criminalité et une déstabilisation de la paix sociale, conséquences directes de l'ignorance de la pauvreté.

Le présent papier rassemble plusieurs axes visant à aborder sereinement et objectivement le débat sur l'aide sociale et à présenter nos exigences en matière de réformes possibles. Le PS tient à clamer ici son attachement à l'aide sociale. Il veut ainsi contribuer à sa modernisation tout en établissant des faits qui relativisent les critiques émises à son encontre.

## **Pourquoi le PS doit-il endosser une responsabilité ?**

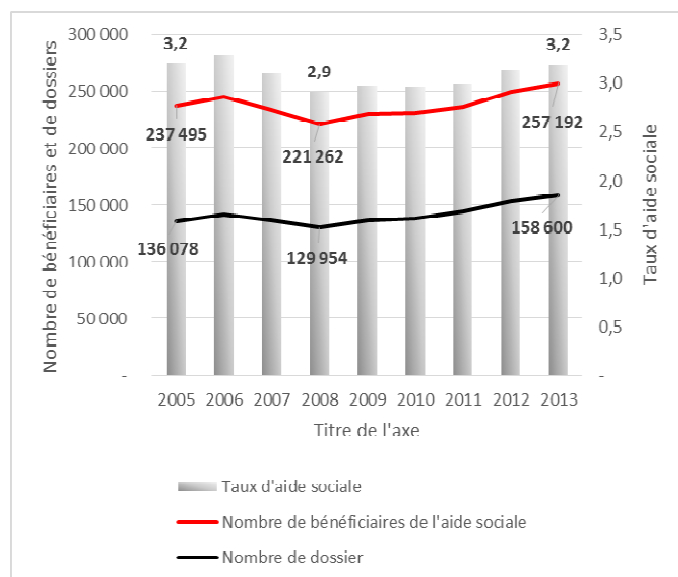
Depuis toujours, le PS a mené une politique qui tient compte des intérêts de l'ensemble de la société. Il n'a jamais été question de privilégier l'un ou l'autre groupe la constituant. Si la Suisse est aujourd'hui dotée d'un système de protection sociale solide, c'est grâce aux revendications et aux succès du PS, grâce auxquels des mesures ont été prises afin d'offrir une protection adéquate à tout un chacun face aux risques liés aux évolutions structurelles dans l'économie, aux aléas de la conjoncture ou du parcours de vie des personnes. C'est par sa pugnacité que le PS est parvenu à imposer l'AVS, l'AI, l'assurance-chômage, l'assurance-accidents, l'assurance-maladie ou encore l'assurance maternité. Tous ces instruments ont été instaurés sur le plan fédéral à l'aune des besoins qui se sont manifestés au fil du temps. Ainsi le PS est le parti des assurances sociales et il doit prendre ses responsabilités, non seulement dans la défense de ces acquis lorsque ceux-ci sont attaqués, mais également lorsqu'il s'agit de développer le système en vue de l'améliorer. Le PS est le parti qui livre des réponses aux peurs et aux problèmes des personnes.

L'aide sociale constitue un élément crucial de la sécurité sociale suisse. Paradoxalement, elle n'a que peu évolué et a conservé des formes très rudimentaires depuis ses débuts. Encore aujourd'hui, il incombe aux cantons et aux communes de la mettre en œuvre. En remettant en cause l'aide sociale, certains milieux de droite menacent la paix sociale en Suisse. En effet, la politique sociale doit aussi être analysée sous l'angle de la politique sécuritaire. C'est elle qui permet de satisfaire les besoins de tout un chacun et de garantir ainsi une participation de toutes et tous au bien-être. Le maintien de la cohésion sociale est une façon de préserver la paix sociale. Par conséquent, il est hors de question pour le PS de laisser tomber les bénéficiaires de l'aide sociale.

A l'heure où les partis bourgeois forment une alliance pour défendre les intérêts de quelques privilégié-e-s, le PS veut s'imposer en tant que parti défendant les valeurs fondamentales de la Suisse. Celles d'une Suisse solidaire et juste qui se préoccupe du bien-être de toutes et tous ses habitant-e-s, même dans les situations les plus critiques. Il en va de la cohésion sociale dans son ensemble et de la prospérité économique future.

## Les chiffres

Le graphique 1 ci-contre fait état d'une augmentation du nombre de bénéficiaires et de dossiers durant les années 2005-2013. Celui des bénéficiaires a augmenté d'environ 16% entre 2008 et 2013, alors que les dossiers ont progressé de 22%. Cela signale que le nombre de personnes par dossier s'est réduit durant cette période. Quant au taux d'aide sociale, qui indique le rapport entre le nombre de bénéficiaires et la population résidante, il s'élevait à 3,2% en 2014. Il est resté constant par rapport à 2005, mais il a augmenté de 0,3 point depuis 2008. Il n'y a néanmoins pas eu une augmentation massive de ce même taux comme aime le prétendre l'UDC. Cet état de fait est à prendre en considération sous l'angle de l'augmentation de la population résidante (+9% entre 2005-2013). Ce même taux varie considérablement entre les régions, les cantons et les communes. D'une manière générale, il est plus élevé dans les villes, en Suisse romande et à l'ouest du plateau suisse, alors que dans les cantons plutôt campagnards et dans les petites communes, il est plus bas. En somme, plus une localité est grande, plus son taux d'aide sociale sera élevé.<sup>1</sup> Parmi les cantons, il est le plus bas à Nidwald (0,9%) et le plus élevé à Neuchâtel (7,3%). Autre fait marquant, les 13 villes de l'Initiative des villes pour la politique sociale subviennent aux besoins de 28% de tous les bénéficiaires de l'aide sociale tandis qu'elles représentent 15% de toute la population suisse. Par contre le taux d'aide sociale y est soit resté constant, soit il a légèrement diminué, à l'exception de Bienne et Lausanne, qui ont connu une augmentation.<sup>2</sup>



Graphique 1 Evolution du nombre de bénéficiaires et de dossiers, ainsi que du taux d'aide sociale. Source : OFS, Statistique de l'aide sociale 2013, STATPOP 2012.

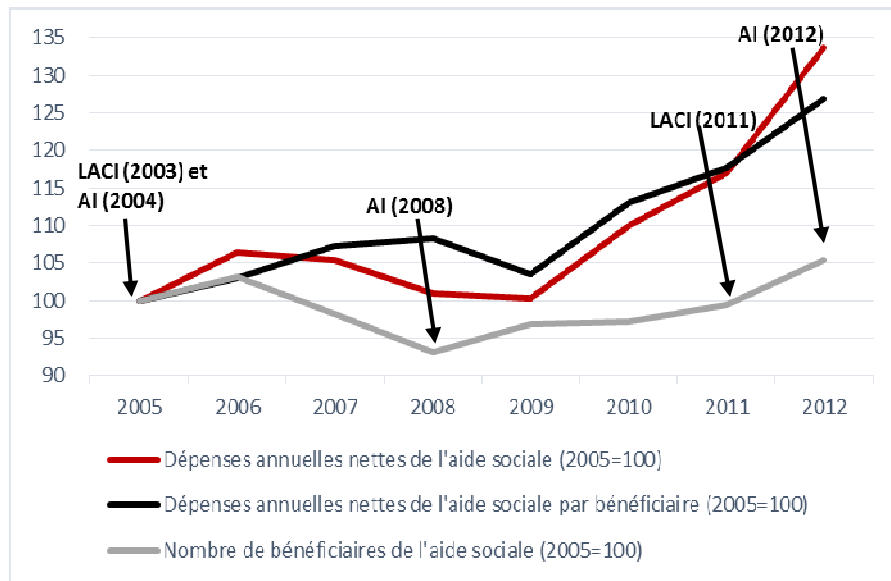
Parmi la population résidante, les Suisses affichent un taux d'aide sociale de 2,2% tandis qu'il s'élève à 6,4% chez les étranger-e-s. Par contre, l'évolution est différente chez les deux groupes. Depuis 2005, le taux est resté stable chez les Suisses alors qu'il a reculé de 3% dans la population étrangère. A cet égard, la thèse du « tourisme social » des étranger-e-s est un nouveau mythe construit par l'UDC.

Les enfants et les jeunes de moins de 18 ans sont les plus exposés au risque de recourir à l'aide sociale ; le taux d'aide sociale dans cette catégorie d'âge s'élève à 5,2%. Les 18-45 ans présentent un taux de 3,8%, tandis que les personnes âgées de plus de 45 ans ont un taux de 1,9%. L'évolution de ce taux est inquiétante chez les jeunes de moins de 18 ans (+8% depuis 2005) et les personnes de plus de 45 ans (+13%), alors qu'il a baissé pour la catégorie de 18-45 ans (-2%).

<sup>1</sup> Cf. OFS, Bénéficiaires de l'aide sociale selon la taille de la commune.

<sup>2</sup> Initiative des villes pour la politique sociale (août 2014), pp. 20-22.

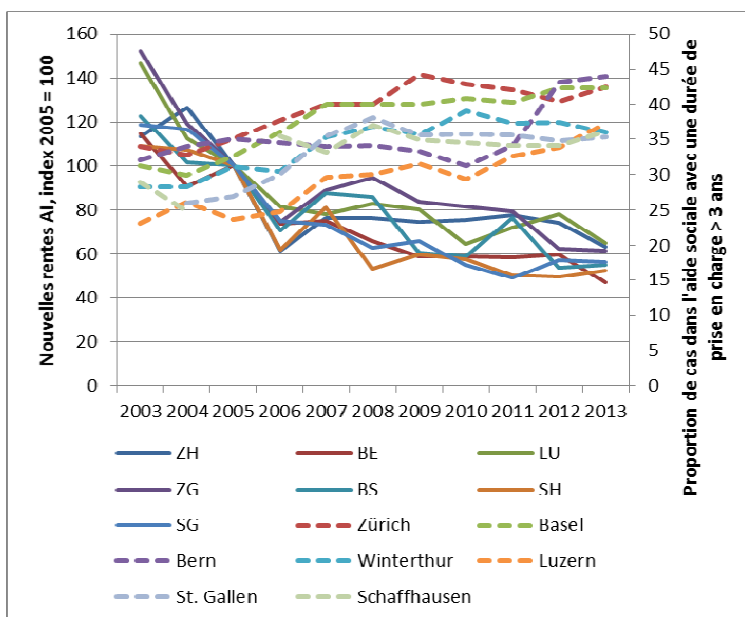
Les dépenses annuelles nettes de l'aide sociale sont passées de 1,8 milliard de francs en 2005 à 2,4 milliards en 2012, soit une augmentation d'environ 33% (cf. graphique 2). Les dépenses par bénéficiaire suivent une évolution parallèle. Au total, les coûts augmentent plus rapidement que l'évolution du nombre de bénéficiaires. Les révisions de l'assurance-chômage (2003 et 2011) et celles de l'AI (2004, 2008 et 2012) ont provoqué non seulement une augmentation du nombre



Graphique 2 Evolution indexée des dépenses annuelles nettes de l'aide sociale et du nombre de bénéficiaires (2005=100). Source : OFS, Statistique financière des prestations sociales sous condition de ressources, Statistique de l'aide sociale, 2014.

de bénéficiaires de l'aide sociale, mais surtout complexifié les cas puisque certains problèmes ne sont plus couverts par la LACI ou l'AI et que, par conséquent, l'aide sociale nécessite plus de moyens pour s'occuper de ces cas. Par principe, l'aide sociale n'intervient que subsidiairement, à partir du moment où les systèmes de la protection sociale situés en amont ne fournissent plus de prestations ou que ces mêmes prestations ne garantissent pas le minimum vital. En quelque sorte, elle s'impose en tant que pilier sur lequel repose l'ensemble du système des assurances sociales en Suisse. Chacune des décisions prises à ce niveau aura des répercussions sur l'aide sociale.

Le graphique ci-dessous rend par exemple très bien compte de la relation entre l'AI et l'aide sociale. Il souligne deux évolutions contraires : alors que le nombre de rentiers est en constante diminution depuis 2003, la proportion de bénéficiaires de l'aide sociale de longue durée a augmenté.



Graphique 3 Nouveaux rentiers de l'AI (cantons) et proportion des dossiers de l'aide sociale avec une prise en charge de plus de trois ans (villes) Source : Initiative des villes pour la politique sociale (août 2014). La courbe en traitillé représente l'évolution des cas dans l'aide sociale avec une durée de prise en charge de plus de trois ans, la courbe continue représente l'évolution des nouvelles rentes AI.



Si l'on jette un regard sur la situation professionnelle des bénéficiaires de l'aide sociale, l'on se rend compte qu'environ 30% d'entre eux exercent une activité lucrative ; 11% des bénéficiaires travaillent même à plein temps. A peu près 37% des bénéficiaires sont sans emploi et 36% font partie du groupe de personnes non actives. Au niveau de la formation, la moitié des bénéficiaires ne présente aucune formation professionnelle (50,3%), environ 43% ont acquis une formation professionnelle ou ont effectué une école préparant à la maturité et 6,7% ont fait une formation supérieure.

Pour ce qui est de la durée d'octroi, elle a passé en moyenne de 19 à 22 mois depuis 2008. Et en ce qui concerne la durée de perception des bénéficiaires qui s'en sont sortis et dont le dossier a pu être clos, elle est restée stable pour s'élever à 10 mois.<sup>3</sup> C'est en revanche chez les bénéficiaires de longue durée (de plus d'une année) que celle-ci a augmenté. L'aide sociale est tout de même caractérisée par une forte dynamique : environ le tiers des nouveaux arrivants parviennent à s'en sortir à l'issue d'une année (par ex. au travers d'un nouveau travail, d'un salaire ou d'un taux d'activité plus élevés) et les nouveaux dossiers représentent chaque année le tiers du nombre total de dossiers. Du quart jusqu'au tiers des dossiers de l'aide sociale sont relayés par les assurances sociales ordinaires (souvent l'AI ou l'AVS).<sup>4</sup> Par contre, la durée de perception de l'aide sociale s'est substantiellement allongée, à en croire aussi le monitoring de l'Office fédéral des assurances sociales : en 2005, 45% des bénéficiaires sortaient du système au bout de deux ans alors qu'en 2010, ce ne sont plus que 40,1%<sup>5</sup>. Dans les villes, la durée de perception est passée de 32 mois en 2006 à 38 mois en 2013<sup>6</sup>.

Tout porte à croire que ces évolutions et, partant, les réformes dans l'AI et la LACI de la dernière décennie ont eu pour conséquence que le chômage de longue durée et les risques liés à la santé sont nettement moins bien assurés qu'il y a 15 ans. Comme l'indique l'Initiative des villes pour la politique sociale, les personnes dont la capacité de travail ou physique est réduite sont aujourd'hui plus souvent et plus longtemps à l'aide sociale.<sup>7</sup>

## **1. La Suisse a besoin d'un minimum vital social pour préserver la paix sociale**

Dans plusieurs cantons, quelques milieux bourgeois ont remis en question la notion du minimum vital social.<sup>8</sup> Si l'on veut faire en sorte que les personnes puissent à nouveau joindre les deux bouts par eux-mêmes, alors il faut que les prestations de l'aide sociale ne permettent pas seulement la survie dans des situations d'urgence financière, mais qu'elles favorisent également la réinsertion sociale. Certes à l'origine, l'aide sociale fut conçue pour assurer la survie des plus pauvres, elle ne concernait que des cas individuels. Or à l'heure actuelle, il n'existe aucune protection plus efficace que l'aide sociale contre les nouveaux risques mentionnés plus haut et dont est victime un nombre croissant d'individus. Dès lors, elle ne peut plus être considérée comme une simple aide pécuniaire. Il ne s'agit pas d'un luxe offert aux bénéficiaires, mais d'un investissement dans la réinsertion. En effet, l'intégration sociale est également le facteur le plus efficace pour retrouver rapidement ou changer d'emploi. D'où la nécessité d'un minimum vital social.

Couper dans les prestations assurant ce minimum vital reviendrait à entraver les chances de réinsertion, à les maintenir sous assistance plus longtemps que nécessaire et à faire augmenter la

---

<sup>3</sup> Cf. OFS, Statistique de l'aide sociale 2013 : résultats nationaux, communiqué de presse du 16 décembre 2014 : <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/13/22/press.html?pressID=9886> (consulté le 22 avril 2015)

<sup>4</sup> Initiative des villes pour la politique sociale (août 2014), p. 25.

<sup>5</sup> OFAS, *Monitoring AS-AI-AC : Les indicateurs de base 2005-2012*, pp. 15-16.

<sup>6</sup> Initiative des villes pour la politique sociale (août 2014), p. 26.

<sup>7</sup> Initiative des villes pour la politique sociale (août 2014), p. 13.

<sup>8</sup> Voir la synthèse dans : Bettina Friedrich (2014), pp. 31-34.

misère dans un pays riche. Accessoirement, cet investissement relève également de la politique sécuritaire de la Suisse. Le réduire aurait pour corollaire une augmentation de la criminalité. Les mesures d'éloignement des pauvres telles que la Suisse les a connues au XIX<sup>e</sup> et au début du XX<sup>e</sup> siècle sont non seulement indignes d'un Etat de droit moderne, mais en plus elles sont inefficaces. Pour rappel, en Suisse, la liberté d'établissement des pauvres n'est garantie que depuis 1977. Les personnes à l'aide sociale doivent donc être considérées comme des citoyen-ne-s doté-e-s des mêmes droits et devoirs que les autres. Aux yeux du PS, la fragilisation de ce système n'entre ainsi pas en ligne de compte. Au surplus, les prestations de l'aide sociale ne sont pas trop élevées, au contraire une étude récente de l'Office fédéral de la statistique a démontré que le montant du forfait d'entretien était insuffisant (env. 100 francs trop bas)<sup>9</sup>. Et contrairement à d'autres prestations sociales, ces montants ne sont pas indexés à l'évolution des prix, ce qui, d'année en année, constitue une perte de pouvoir d'achat.

Le minimum vital social est aujourd'hui défini par la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS/SKOS). La légitimité démocratique et politique de la CSIAS est remise en question car elle est une organisation non étatique, de droit privé.<sup>10</sup> Les normes de la CSIAS/SKOS sont formulées par un groupe d'experts à titre de recommandations à l'attention des organes appliquant l'aide sociale. Elles n'ont aucune valeur contraignante à moins d'être intégrées dans les législations cantonales. De fait, le minimum vital social est ainsi défini de manière différente selon les cantons.

En marge du débat sur l'aide sociale, il est un système qui subit également une forte pression : celui des prestations complémentaires à l'AVS/AI (PC). L'UDC oublie volontiers que la question du minimum vital ne concerne pas seulement les personnes en âge de travailler. On l'a vu, les jeunes et les enfants tout comme les étrangers sont particulièrement touchés par l'aide sociale. Mais les problèmes de pauvreté se posent également pour les rentiers. Il va de soi que l'on ne peut plus exiger que ces personnes continuent d'exercer une activité professionnelle une fois l'âge de la retraite atteint. Or, la statistique démontre que chez les personnes de 65 ans et plus, le taux de pauvreté et de risque de pauvreté en termes de revenu est environ deux fois plus élevé que chez la population totale<sup>11</sup>. En ce qui concerne la fortune liquide à disposition, un cinquième des personnes de 65 et plus disposent de 10'000 francs au plus<sup>12</sup>. Une personne sur dix ne peut pas faire face à une dépense imprévue de 2'000 francs dans un délai d'un mois.<sup>13</sup>

Les PC jouent en ce sens un rôle déterminant dans la lutte contre la pauvreté. Elles constituent également un indicateur de la pauvreté chez ce groupe de personnes. En 2012, le taux de bénéficiaire s'élevait à près de 10%. Celui-ci est plus élevé chez les femmes que chez les hommes et il augmente avec l'âge. Contrairement à l'aide sociale, le montant des PC assurant le minimum vital est calculé de manière uniforme par la Confédération. Celui-ci est supérieur au forfait pour l'entretien de l'aide sociale, si bien que ce groupe de personnes ne perçoit quasiment pas de prestations de l'aide sociale (le taux d'aide sociale s'élève entre 0,2 et 0,3% selon l'âge).<sup>14</sup> En raison de l'accroissement des dépenses – plus de 1 milliard de francs entre 2006 et 2011)<sup>15</sup>, les PC sont également tombées sous le feu des critiques d'une partie de la droite. Des tentatives de démantèlement se font sentir et le risque est élevé, dans le futur, que les rentier-e-s fassent davantage recours à l'aide sociale.

---

<sup>9</sup> OFS (2015), *Forfait CSIAS pour l'entretien. Calcul actualisé par l'OFS*.

<sup>10</sup> Il faut pourtant tenir compte du fait que la CSIAS est majoritairement constituée d'acteurs publics. Elle rassemble tous les cantons, des centaines de villes et communes ainsi que quelques offices fédéraux.

<sup>11</sup> OFS (2014), *La pauvreté chez les personnes âgées*.

<sup>12</sup> *Ibidem*, p.24.

<sup>13</sup> *Ibidem*, p. 20.

<sup>14</sup> *Ibidem*, pp. 11-12.

<sup>15</sup> Conseil fédéral (20 juin 2013), p. 2.

**Le PS exige :**

- **que les normes relatives à la couverture du minimum vital social soient renforcées, harmonisées au niveau national et rendues obligatoires, sans que cela ne conduise à un nivellement vers le bas des prestations ;**
- **que la Confédération définisse les normes nationales minimales de l'aide sociale au travers d'une consultation d'un organe d'experts dans lequel seront intégrées la CSIAS/SKOS, la CDAS/SODK et l'Initiative des villes pour la politique sociale ;**
- **que la Confédération instaure au niveau national un modèle de prestations complémentaires pour les familles afin de soulager les familles pauvres et monoparentales ainsi que les travailleurs précaires.**

## **2. Elaborer un cadre contraignant pour une meilleure légitimité et une coordination renforcée**

Malgré l'échec de la loi-cadre au Conseil des Etats en 2013, le PS demeure persuadé qu'il sera nécessaire de procéder à une certaine forme d'harmonisation. L'aide sociale est historiquement la plus ancienne forme d'assistance qui a pris ses racines au Moyen-Age et dans les conceptions de l'assistance aux pauvres. Paradoxalement, elle est le dernier instrument de la sécurité sociale qui ne soit pas régi au niveau fédéral. Certes les normes de la CSIAS remplissent une fonction d'harmonisation, mais cela ne suffit pas à atténuer les critiques quant à la légitimité politique de cet organe. Elles sont d'autre part appliquées de manière différente selon les cantons. Cela fait plus de 100 ans que les acteurs de l'aide sociale tentent au travers de la CSIAS d'adopter une démarche collective sans pour autant parvenir à instaurer un cadre contraignant pour tous les cantons avec une légitimité politique forte.

La complexification du monde et, par la même occasion, de la lutte contre la pauvreté rendent une optimisation de notre système social nécessaire. La voie la plus facile prônée par certain-e-s politicien-ne-s de droite est celle des économies avec les conséquences qui ont été évoquées plus haut. Le système de la protection sociale est caractérisé par une diversité des institutions avec des formes, des compétences, une gestion et des financements très différents. Cela est notamment dû au fait qu'il s'est construit au gré des revendications sociales. Néanmoins, cela ne contribue pas à une transparence et à un pilotage idéal en termes de flux financiers et de prestations. Comme le relève le dernier rapport du Conseil fédéral sur l'aménagement de l'aide sociale et des prestations sous condition, il y a dans certains cas des effets pervers et des effets de seuil générés par la fiscalité : une augmentation marginale du revenu du travail conduit parfois à une charge fiscale plus élevée et à une péjoration de la situation financière. Cela sans compter que le droit à des prestations sous condition de ressources ou de l'aide sociale s'envole fréquemment aussi.<sup>16</sup>

L'absence d'un cadre minimal contraignant génère en outre une concurrence malsaine entre les cantons et les communes. Ainsi, celles-ci sont parfois amenées à refuser l'établissement de personnes pauvres et à les renvoyer vers d'autres communes<sup>17</sup>. Pour le PS, cette situation est intenable et surannée. Elle provoque des injustices profondes et ne fait qu'attiser inutilement la colère de l'opinion publique. Elle met également au jour des lacunes sur le plan de la coordination entre les différents systèmes de la sécurité sociale.

---

<sup>16</sup> Conseil fédéral (25.02.2015), pp. 34-36.

<sup>17</sup> Le cas récent qui s'est déroulé à Rorschach (SG) est symptomatique. Cf. Hosp, Janine (Tages-Anzeiger 26 février 2015).

Dans son rapport, le Conseil fédéral s'est déclaré prêt à agir afin d'élaborer des principes uniformes au niveau suisse et a présenté diverses modalités d'intervention au niveau de l'aide sociale et des prestations sous condition de ressources<sup>18</sup>. Mais le CF préfère respecter la position de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS/SODK), qui refuse d'entrer en matière sur la loi-cadre relative à l'aide sociale et sur l'idée d'en faire une tâche commune des cantons et de la Confédération. Elle plaide plutôt en faveur d'une législation-cadre sur la couverture du minimum vital et reste ouverte à un concordat. Quant à la CSIAS/SKOS et à l'Initiative des villes pour la politique sociale, elles sont favorables à l'élaboration d'une loi-cadre se basant sur une disposition constitutionnelle.

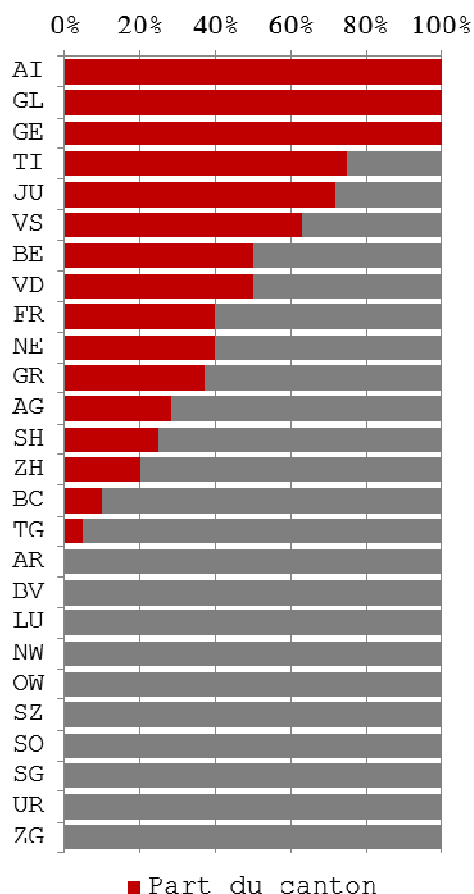
**Le PS exige :**

- **qu'un processus menant vers une harmonisation soit mis en place par les cantons dans le domaine de l'aide sociale afin de favoriser la collaboration intercantonale et l'égalité de traitement des bénéficiaires ainsi que de mettre fin à la concurrence négative entre les communes ;**
- **que la Confédération intervienne au terme d'un délai de 3 ans par l'élaboration d'une loi-cadre sur l'aide sociale réglant au niveau fédéral le financement, la coordination de l'aide sociale avec le reste des prestations sous condition de ressources ainsi qu'avec les autres assurances sociales si les cantons n'arrivent pas à trouver une voie minimale qui passe au moins par un concordat ;**
- **que les prestations sous condition de ressources soient cohérentes et coordonnées avec le système fiscal afin d'atténuer, voire de supprimer les effets de seuil et les effets pervers sur l'activité.**

---

<sup>18</sup> Conseil fédéral (25.02.2015), pp. 51-56 et 59-60.

### 3. Une meilleure répartition des charges pour renforcer la crédibilité de l'aide sociale



Actuellement il incombe aux cantons de décider de la manière dont l'aide sociale doit être financée. Ce sont eux qui fixent quelles sont les dépenses financées via la caisse de l'aide sociale, la part du canton respectivement des communes, ainsi que de la compensation des charges. Il n'existe donc pas de mécanismes péréquatifs partout. Il est d'autre part difficile de procéder à des comparaisons entre les cantons car les prestations financées par l'aide sociale ne sont pas forcément les mêmes. Certaines communes atteignent néanmoins leurs limites en ce qui concerne les dépenses. Actuellement, il n'y a que trois cantons dans lesquels le financement est entièrement cantonalisé. Dans neuf cantons, les communes sont seules à supporter les coûts de l'aide sociale tandis que dans la moitié des cantons, il existe une forme de répartition, la part cantonale variant entre 5-75%<sup>19</sup>. Seuls 5 cantons ont adopté un acte d'harmonisation des bases de calcul et une hiérarchisation des prestations (TI, GE, NE, BS, VD). Compte tenu de l'augmentation des coûts ces dernières années, cette situation n'est pas viable aux yeux du PS et il est indispensable de mettre en place des règles minimales sur le plan national. L'introduction d'une péréquation inter- et intracantonale semble inévitable. Lorsqu'il n'existe aucune répartition verticale et horizontale à l'intérieur des cantons, le chemin passe par la cantonalisation des financements. En effet, il faut songer à introduire une répartition des charges justes entre les communes, car, on l'a vu, le taux d'aide sociale varie fortement entre eux.

Graphique 4 Répartition des charges de l'aide sociale entre les cantons et les communes.  
Source : Monitoring de la CSIAS, 2014

#### Le PS exige :

- que le financement des prestations sociales et sous condition de ressources soit doté d'un mécanisme péréquatif inter- et intracantonnel afin de permettre une meilleure répartition des charges.

### 4. Un travail décent pour tous afin de réduire la pauvreté

Bien souvent l'on clame que la protection la plus efficace contre la pauvreté passe par le travail. Cela n'est pas la panacée, car encore faut-il qu'il soit décent pour tous. Ceci n'en constitue pas moins le moyen le plus efficace pour réduire les coûts de l'aide sociale. L'objectif doit être de permettre à tout un chacun d'exercer un métier qui lui convienne et qui lui permette de mener une vie digne tout en

<sup>19</sup> CSIAS (2014).

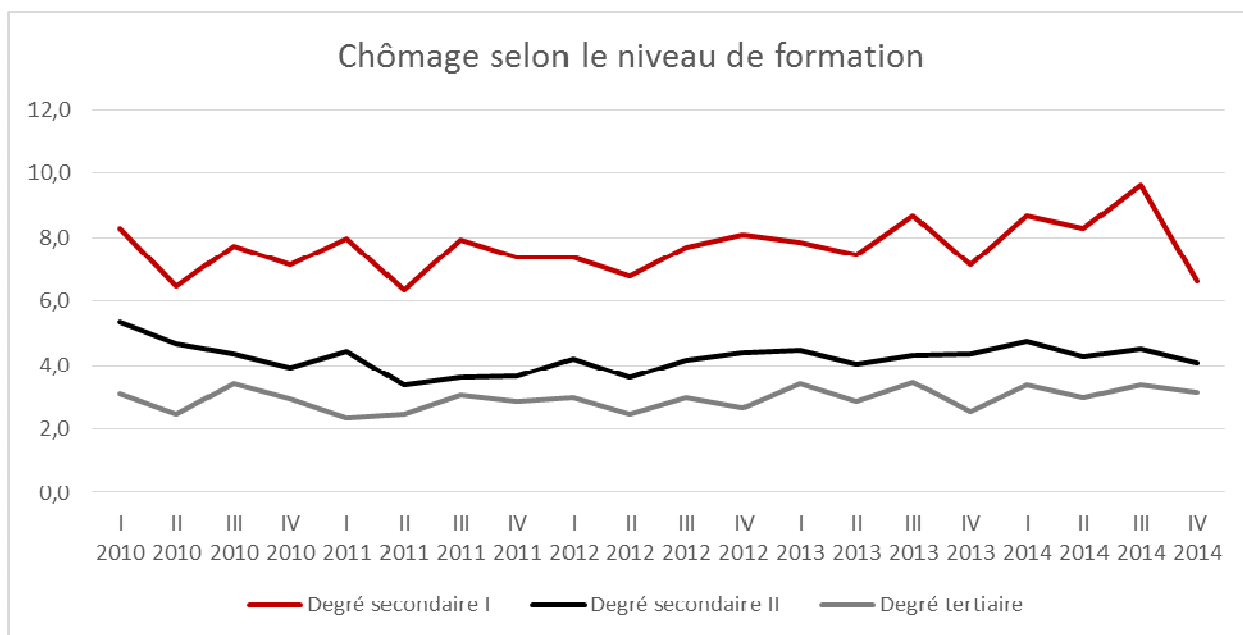
lui permettant d'accomplir des formations continues. Les milieux économiques doivent donc prendre leurs responsabilités avant de s'insurger contre la hausse des dépenses de la sécurité sociale. Il n'est pas acceptable que le tiers des personnes à l'aide sociale exercent une activité professionnelle et ne puissent pas vivre de leur salaire. Le PS a dénoncé à maintes reprises les efforts insuffisants pour encourager la mise en place de contrats collectifs de travail préservant les employés face aux travaux précaires.

En 2012, l'OFS a évalué à 3,5% la proportion des personnes actives occupées en Suisse qui étaient touchées par la pauvreté. Cela se chiffre à environ 130'000 personnes. Principaux/-ales concerné-e-s : les actif-ve-s occupé-e-s sans formation postobligatoire, les actif-ve-s vivant seul-e-s ou dans des familles monoparentales ainsi que les ménages où l'on ne trouve qu'une seule personne active occupée. La forme et les conditions de travail constituent également des facteurs déterminants : on trouve ici entre autres le travail à temps partiel, les indépendant-e-s sans employé ou encore les employé-e-s de la restauration ou l'hôtellerie. Et puis, en 2012 toujours, 84'000 personnes actives occupées (soit 2,3% de ce groupe) étaient en situation de privation matérielle.<sup>20</sup> Ces chiffres sont révélateurs de différents problèmes auxquels l'aide sociale est bien souvent amenée à subvenir.

De surcroît, l'on exige avec virulence que les bénéficiaires de l'aide sociale en mesure de travailler acceptent « un travail réputé convenable ». Or, pour ce faire, il faut que l'offre de places de travail soit en nombre conséquent. En effet, le monde de l'économie ne considère pas assez la situation des personnes non actives, soit des personnes qui ont une incapacité provisoire de travail, qui s'occupent de la maison ou qui n'ont plus aucune chance sur le marché du travail, qui suivent une formation, qui sont frappées d'une invalidité permanente ou qui sont à la retraite. Selon l'OFS, un peu plus de 36% des bénéficiaires de l'aide sociale âgés de 15 ans et plus se trouvent dans une telle situation. Cette problématique vient également du fait que certaines entreprises engagent des travailleur-euse-s peu qualifiés en provenance de l'Europe pour des salaires indécents. L'OFS calcule également le taux de chômage (au sens du BIT) selon le niveau de formation. Pour les personnes moins bien formées, il est nettement plus élevé. Sur ces 4 dernières années, le taux de chômage des personnes qui n'ont accompli que l'école obligatoire est environ deux fois plus haut que celui des personnes avec une formation secondaire II. Cela fait également montre des difficultés que connaissent les personnes moins qualifiées à s'intégrer sur un marché du travail hautement concurrentiel.

---

<sup>20</sup> Cf. OFS (2012), Enquête sur les revenus et les conditions de vie.



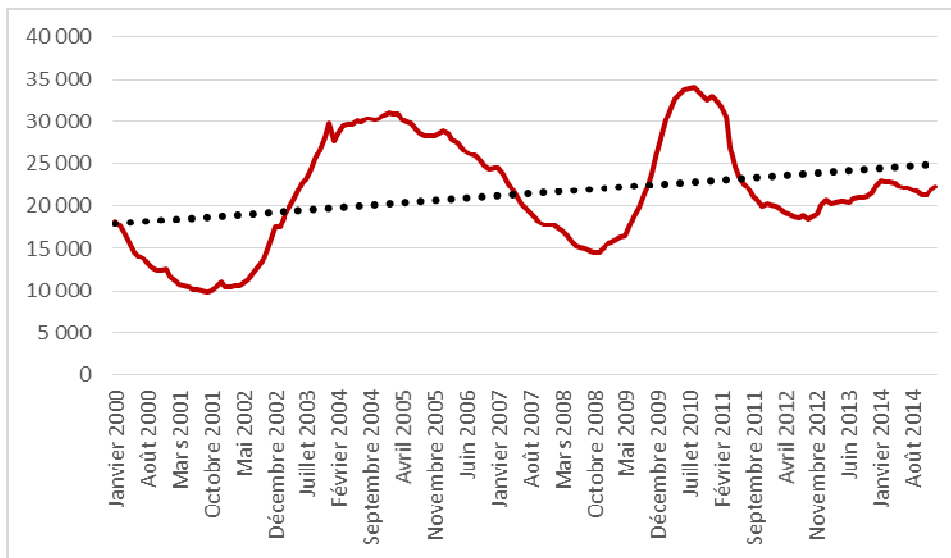
Graphique 5 Taux de chômage au sens du BIT selon différentes caractéristiques. Source: OFS - Enquête suisse sur la population active (ESPA), Neuchâtel 2015.

La tendance du chômage de longue durée est croissante depuis le début des années 2000. Or plus la durée du chômage se prolonge, moins les chances sont grandes de retrouver du travail et, partant, plus le risque est élevé de devoir faire appel à des prestations sociales.<sup>21</sup> Il s'agit des chômeur-euse-s de longue durée qui arrivent en fin de droit et qui épuisent leurs économies avant de percevoir l'aide sociale.<sup>22</sup> Les chômeur-euse-s âgé-e-s sont de plus en plus confronté-e-s à cela. Depuis plusieurs années, le PS exige un renforcement de la protection des travailleur-euse-s âgé-e-s contre le licenciement, mais cette exigence est restée lettre morte. Actuellement, selon une étude, un-e chômeur/-euse sur 7 bénéficiera de l'aide sociale plus tard.<sup>23</sup> Cette tendance met bien évidemment au jour les problèmes structurels de l'économie, qui peine à intégrer certains groupes de chômeur-euse-s. Cela couplé aux restrictions apportées aux prestations de la LACI a une influence énorme sur le développement des prestations de l'aide sociale. En vertu de l'article 114 de la Constitution, la Confédération pourrait édicter des mesures en faveur des chômeurs de longue durée qui permettrait de leur accorder, par exemple, des prestations complémentaires. En revanche, elle n'exploite pas complètement les compétences qui lui y sont octroyées.

<sup>21</sup> Initiative des villes pour la politique sociale (août 2014), p. 14.

<sup>22</sup> Académie suisse des sciences humaines et sociales (2012=, pp. 34-35.

<sup>23</sup> Initiative des villes pour la politique sociale (août 2014), p. 14.



Graphique 6 Evolution du chômage de longue durée (SECO, AMSTAT, 2015)

#### Le PS exige :

- que l'on incite fiscalement les entreprises à créer des emplois de niche pour permettre une meilleure intégration des bénéficiaires de l'aide sociale sur le marché du travail. Ces emplois de niches doivent essentiellement être destinés à des personnes ayant des capacités réduites et dont la productivité est affaiblie ainsi qu'aux personnes peu qualifiées ;
- que des incitatifs financiers soient instaurés en faveur des entreprises qui engagent des chômeur-euse-s âgé-e-s ;
- que l'on mette en place un système de rentes-pont afin de permettre aux chômeur-euse-s âgé-e-s une transition vers la retraite sans subir une péjoration de leurs rentes ;
- que, dans le cadre de la réforme sur la Prévoyance vieillesse 2020, les taux de bonification vieillesse du 2<sup>ème</sup> pilier soient nivelés afin de ne pas discriminer les contributeurs/-trices âgé-e-s par rapport aux plus jeunes, lesquels paient moins de cotisations LPP actuellement ;
- que l'article 114 de la Constitution fédérale soit réinterprété pour mettre en œuvre des mesures en faveur des chômeurs de longue durée, en particulier pour les chômeur-euse-s de plus de 55 ans ;
- que chaque secteur d'activité économique soit encadré par une convention collective de force obligatoire afin de mettre un terme au secteur non conventionné ;
- que l'on renforce le système des allocations d'initiation au travail ;
- que les tâches des Offices régionaux de placement (ORP/RAVs) soient étendues à l'instar des ORP/RAVs vaudoises, lesquelles sont tenues de continuer à accompagner les personnes arrivées en fin de droit dans leur recherche de travail ;
- que la coordination entre les services sociaux, l'aide social et l'assurance-chômage soit intensifiée en intégrant les travailleur-euse-s sociaux/-ales dans les ORP/RAVs.



## 5. Des centres de formation pour les requérant-e-s d'asile

Dans le domaine de l'asile, la Confédération a des compétences étendues. Elle verse un forfait global aux cantons au titre d'une subvention de l'aide sociale. Selon l'enquête de l'OFS, plus de 20'000 personnes recevaient des prestations de l'aide sociale dans ledit domaine. Parmi elles, 15'721 requérant-e-s et 4'906 personnes admises provisoirement et séjournant en Suisse depuis 7 ans au plus. Le taux des bénéficiaires s'élève à près de 83%. Une écrasante majorité (95%) ne subvient à ses besoins qu'au travers de l'aide sociale.<sup>24</sup> La part de ce groupe de personnes exerçant une activité est absolument insatisfaisante : près de 80% d'entre elles sont sans emploi, un peu plus de 5% exercent une activité, environ 11% ont intégré un programme d'occupation. Seuls 2,3% sont en formation.

En février 2015, le Conseil fédéral a adapté son projet de modification de la loi sur les étrangers, lequel est actuellement en consultation. La révision prévoit des dispositions visant à améliorer l'insertion professionnelle des demandeur-euse-s d'asile et les personnes admises provisoirement par la suppression d'obstacles administratifs pour les employeurs et la création d'incitatifs pour ces personnes. Le PS soutient ainsi la suppression de la taxe spéciale et de l'autorisation pour exercer une activité lucrative. Cela permettra de décharger substantiellement l'aide sociale.<sup>25</sup>

### Le PS exige :

- **que la Confédération mène une offensive en matière d'insertion sur le marché du travail afin de réduire le recours à l'aide sociale des demandeur-euse-s d'asile. Cela doit passer par une augmentation de l'offre de stages financés par la Confédération ainsi que des projets de travail qualifié ;**
- **que l'on mette en place des centres de formation de rattrapage et de formation professionnelle afin de favoriser l'apprentissage d'une langue nationale et d'un métier.**

## 6. Renforcer l'égalité des chances pour les enfants et les jeunes

Les enfants et les jeunes représentent le tiers des bénéficiaires de l'aide sociale et font partie des groupes à risque. Il est inadmissible de mettre cette catégorie sous pression financière en tentant de procéder à des coupes unilatérales dans les prestations. Ils méritent également une prise en charge spécifique car ils représentent l'avenir de la société. La notion du minimum vital social prend ici une dimension particulière. De l'avis du PS, il s'agit d'investir dans la prévention et de détecter rapidement les enfants et les jeunes susceptibles de poser problème. L'un des enjeux ici est le passage de l'école à la vie professionnelle. Les mesures d'encouragement des enfants en bas âge relèvent ici d'une importance cruciale. La Ville de Zurich a fait des expériences très positives en y mettant un accent particulier.

Chez les jeunes, aux difficultés scolaires se mêlent bien souvent des problèmes familiaux, sociaux ou de santé. Ces problèmes mettent en péril le passage vers la vie professionnelle. Le Canton de Vaud s'est profilé en tant que pionnier en la matière grâce à son programme FORJAD, qui permet aux jeunes bénéficiaires de l'aide sociale d'accéder à une formation professionnelle par le biais d'une bourse d'étude et d'un suivi individualisé. Cela implique un renforcement de la collaboration entre les institutions tant éducationnelles que sociales et le monde de l'économie. Un accompagnement des jeunes permet d'augmenter leurs chances de réussite.

La situation des enfants et des jeunes est bien évidemment tributaire de celle de leur famille. Le nombre de familles monoparentales est passé de 36'000 en 1970 à 90'000 en 2000. Cela concerne

<sup>24</sup> Cf. OFS (2014), *Statistique de l'aide sociale dans le domaine de l'asile (eAsyl). Résultats nationaux 2013*.

<sup>25</sup> Cf. Conseil fédéral (février 2015), pp. 9-12.

en grande majorité les femmes, et ce de manière croissante<sup>26</sup>. Dans la même période, la part des femmes parmi les personnes élevant seules leurs enfants est passée de 86 à 89%<sup>27</sup>. Ces parents, en particulier les mères, sont exposées de manière disproportionnée au risque de devoir recourir à l'aide sociale. La mauvaise conciliation entre vie professionnelle et vie familiale ainsi que les pratiques insuffisantes en matière de pensions alimentaires font que les femmes sont les plus concernées par l'aide sociale après un divorce.

#### **Le PS exige :**

- **que le Conseil fédéral élabore une stratégie pour réduire le recours des jeunes et des jeunes adultes à l'aide sociale (motion 14.3890) ;**
- **que des projets de type FORJAD soient mis en place à l'échelon national ainsi que des passerelles entre les écoles et les formations professionnelles afin de raccrocher les jeunes ;**
- **que les avances et le recouvrement des pensions alimentaires soient harmonisés à l'échelon suisse avec un niveau minimum équivalent à la rente d'orphelin de l'AVS/AI ;**
- **que des écoles à journée continue soient mises en place dans toute la Suisse et que les familles les plus pauvres puissent en disposer gratuitement pour favoriser une meilleure conciliation entre vie familiale et vie professionnelle ainsi que l'insertion des femmes sur le marché du travail ;**
- **que les enfants des familles socialement défavorisées soient intégrés le plus tôt possible dans des structures ordinaires telles que les crèches ou les ateliers de jeu, et ce jusqu'au début de l'école obligatoire. Cela leur permettra d'acquérir les compétences sociales et linguistiques suffisantes pour bien débiter l'école ;**
- **que l'on favorise l'intégration sociale des enfants et de jeunes au travers de la participation à la vie culturelle ou à des activités associatives ;**
- **que des mesures ciblées soient prises par le Conseil fédéral afin d'ajuster la demande en places d'apprentissage à l'offre d'emplois par les entreprises**

### **7. Miser sur la formation pour intégrer les bénéficiaires sur le marché du travail**

Comme nous l'avons vu plus haut, près de la moitié des bénéficiaires de l'aide sociale ne possède pas de diplôme. Une grande partie d'entre eux n'a pas accompli de formation professionnelle. Il y a donc un décalage entre le niveau de formation et les exigences liées au marché du travail. De fait, l'économie suisse a de plus en plus besoin de personnel qualifié. La Confédération peut et doit y remédier. Il ne suffit pas de lancer une initiative comme celle visant à combattre la pénurie de personnel qualifié pour se donner bonne conscience. Il existe des modèles à succès comme les cours d'auxiliaires de santé offerts par la Croix-Rouge suisse ou encore les programmes d'entrée dans la vie professionnelle du secteur de l'hôtellerie et de la restauration.

---

<sup>26</sup> Pour plus de précisions, voir aussi :

[http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/regionen/thematische\\_karten/gleichstellungsatlas/familien\\_und\\_haushaltsformen/einelternfamilien.html](http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/regionen/thematische_karten/gleichstellungsatlas/familien_und_haushaltsformen/einelternfamilien.html) (dernière consultation le 23.04.2015)

<sup>27</sup> Pour plus de précisions, voir aussi :

[http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/regionen/thematische\\_karten/gleichstellungsatlas/familien\\_und\\_haushaltsformen/allein\\_erziehende\\_muetter.html](http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/regionen/thematische_karten/gleichstellungsatlas/familien_und_haushaltsformen/allein_erziehende_muetter.html) (dernière consultation le 23.04.2015)

**Le PS exige :**

- **que la Confédération prenne en charge les coûts des formations professionnelles de rattrapage et de requalification ainsi que des formations continues suivies par les bénéficiaires de l'aide sociale. Il est nécessaire que les offres de formation soient adaptées aux évolutions du monde du travail en particulier pour les femmes et les travailleur-euse-s de plus de 50 ans ;**
- **que la Confédération encourage l'acquisition de compétences de base et la création d'un système d'apprentissages et de cours reconnus nationalement qui ouvriront la porte au marché du travail ;**
- **que la Loi sur la formation continue devienne un levier pour financer des programmes permettant de (re-)trouver une porte d'entrée sur le marché du travail ;**
- **que le taux de diplômés au degré secondaire II passe de 90 à 95% et qu'un accompagnement étroit soit prévu pour faciliter le passage entre l'école obligatoire et la vie professionnelle, cela afin de prévenir tout décrochage scolaire et d'éviter que les jeunes en âge de travailler ne se retrouvent sans formation ;**
- **que les contributions de la Confédération pour le cofinancement de projets innovateurs dans la formation professionnelle continuent à encourager le case management : des solutions transitoires, les préapprentissage, les stages ou encore les parrainages sont importantes pour les jeunes qui présentent un danger de sortir du système ;**
- **que les personnes de plus de 40 ans puissent bénéficier d'offres de conseil gratuitement. Ces conseils doivent être basés sur les compétences personnelles afin de leur permettre de demeurer productif-ve-s dans leurs domaines d'activité ou de se préparer à une nouvelle orientation professionnelle ;**
- **que la Confédération crée de meilleures conditions requises à la reconnaissance de diplômes étrangers.**

## **8. Freiner la hausse des coûts du logement**

Le prix des logements reste le plus gros des postes dans le budget des ménages (15,6% en moyenne). Pour les personnes seules à partir de 65 ans, il représente près de 25% et les familles monoparentales environ 23%.<sup>28</sup> Les coûts du logement pèsent extrêmement lourd sur les prestations de l'aide sociale : 30% y sont absorbés. Depuis 2005, les loyers ont augmenté d'environ 15 points selon l'indice de prix du logement<sup>29</sup>. En somme, le logement est devenu un mécanisme injuste de redistribution du bas vers le haut. Parallèlement, des sociétés spécialisées dans les investissements immobiliers engrangent des millions de bénéfices chaque année sur le dos des locataires.

Selon les dispositions de la Constitution fédérale, la Confédération doit s'engager de manière à ce que tout un chacun puisse obtenir un logement convenable. Par conséquent, l'Etat ne peut pas abandonner la politique du logement aux mains des spéculateurs. Les communes devraient promouvoir activement la construction de logements à bas prix. Il faut qu'à terme, un nivellement des prix vers le bas se produise au niveau national afin d'éviter de créer des quartiers ou des villes « ghettos ».

---

<sup>28</sup> OFS (2012), *Enquête sur le budget des ménages 2009-2011. Revenus et dépenses selon le type de ménage.*

<sup>29</sup> OFS (2010), *Loyer du logement.*

**Le PS exige :**

- **que le pouvoir public promeuve la construction de logements d'utilité publique et encourage le développement des coopératives de construction et d'habitation qui ne sont pas orientées sur le profit ;**
- **que l'on garantisse la liberté d'établissement à tout-e bénéficiaire, sans qu'il/elle ne subisse d'exclusion ou de stigmatisation.**

## **9. Encourager les innovations dans l'aide sociale**

L'aide sociale est l'une des plus anciennes formes de soutien aux plus pauvres de la société. Elle a été d'abord basée sur un concept d'assistance provisoire. Cette dernière décennie, l'on a tenté de promouvoir l'intégration plutôt que de se borner à distribuer une aide financière garantissant la survie en situation de détresse. L'UDC essaie de freiner ces efforts de modernisation. Elle tient un discours passéiste et cherche à retrouver une manière de pratiquer l'aide sociale qui nous conduirait tout droit au XIX<sup>e</sup> siècle. Elle veut distribuer un chèque à la fin du mois et remplacer les travailleurs sociaux par de simples collaborateurs administratifs, alors que cet accompagnement donne justement une chance aux bénéficiaires de sortir de cette spirale.

Or, aux yeux du PS, il faut faire évoluer l'aide sociale, la manière de l'attribuer. Elle a besoin d'être nourrie de nouveaux concepts et il est primordial d'innover les approches. Pour ce faire, il est indispensable d'encourager la recherche dans ce domaine et de mener des projets-pilotes en collaboration avec les services sociaux, qui, au travers des conseils personnalisés, fournissent des prestations par des approches parfois très novatrices. A terme cela devra soutenir les politiques sociales dans l'élaboration d'un programme de renforcement des capacités des bénéficiaires de l'aide sociale, dans le but de faciliter leur réinsertion.

L'aide sociale aurait également besoin d'idées novatrices au niveau de la prévention, car de nombreuses personnes rechignent à solliciter l'aide sociale et les prestations sous condition de ressources par peur de la stigmatisation et de l'exclusion. L'on dénombre aujourd'hui 30-50% de non-recours et cela peut avoir des conséquences dramatiques<sup>30</sup>. Certains s'endettent et tombent dans des conditions précaires. D'autres acceptent des emplois non déclarés, qui favorisent le développement d'une économie parallèle. Pour le PS, ces circonstances sont absolument inacceptables car l'accès aux prestations doit être garanti. Le maintien des gens au sein de l'économie réelle passe par un dépistage précoce des difficultés.

**Le PS exige :**

- **que le Fonds national suisse et la Commission pour la technologie et l'innovation (CTI) mettent à disposition des fonds destinés à l'innovation dans l'aide sociale (études, projets-pilotes, élaboration de nouveaux concepts, etc.) ;**
- **que la Confédération investisse dans l'innovation de l'aide sociale afin de favoriser la prévention et le dépistage précoce des problèmes.**

---

<sup>30</sup> Caritas (2014), p. 81.

## 10. Revaloriser le travail social pour réinsérer efficacement les bénéficiaires et éviter les abus

Les articles sur l'aide sociale et les médias se sont déchaînés sur certains cas particuliers. Le PS ne cautionne pas ces situations, car elles menacent la crédibilité de la sécurité sociale suisse<sup>31</sup>. Mais il ne souscrit pas non plus à des politiques orientées sur un démantèlement de ce filet de sécurité. Cette approche est particulièrement subjective, car dans les faits cette problématique est totalement marginale<sup>32</sup>. Contrairement à d'autres milieux, le PS est conscient qu'il est impossible d'empêcher tout abus dans un système impliquant la collectivité et la solidarité entre les individus la constituant. Du reste, les dispositions légales sont suffisantes pour punir les abuseurs : l'obtention de prestations sociales au moyen de fausses déclarations intentionnelles constitue une fraude au sens de l'art. 146 du Code pénal suisse. Étonnamment, les pourfendeurs de la protection sociale ne s'attaquent pas avec la même virulence contre les fraudeurs fiscaux, grugeant ainsi les moyens d'autant plus importants qui pourraient être à disposition des pouvoirs publics.

Certes la lutte contre les abus et les effets de seuil est importante, mais il ne faut pas en faire le point central des réformes futures. La volonté de cibler les prestations pour lutter contre ces deux aspects a mis en place un climat délétère de suspicion envers tout bénéficiaire de prestations sociales, ce qui nuit à l'ensemble des régimes sociaux. Pour lutter efficacement contre ce phénomène, il ne suffit pas de réduire les prestations, ni de remettre en question les compétences des travailleurs sociaux, qui sont bien trop souvent la cible d'attaques répétées des pourfendeurs de l'aide sociale. Au contraire, une bonne formation et la professionnalisation leur permettent de prévenir les fraudes et de les détecter suffisamment tôt. Néanmoins, une étude récente expose que seuls 30% des travailleur-euse-s sociaux/-ales disposent d'une formation en travail social<sup>33</sup>. Le contrôle et l'aide, deux tâches centrales des travailleurs sociaux, seraient ainsi renforcés avec un niveau de formation élevé. L'activité des travailleurs sociaux ne consiste pas simplement à administrer un budget et à distribuer des deniers mensuellement aux clients d'un self-service. Au cours de leur formation, ils acquièrent toute une palette de compétences en psychologie, en sociologie, en politique sociale, en droit, en économie et en éthique. L'aide immatérielle procurée par les travailleur-euse-s sociaux/-ales aux personnes faisant recours à l'aide sociale permet d'augmenter l'efficacité de cette dernière, en apportant un soutien adapté. À cet égard, il serait absurde de les affaiblir, car c'est à eux qu'il revient de veiller au respect des règles. Les conditions-cadres dans lesquelles ils/elles travaillent sont difficiles : le nombre de dossiers à traiter par travailleur-euse social-e est trop grand ou encore les conditions de travail ne sont pas optimales (par ex. horaires de travail irréguliers, salaires peu attractifs et perspectives d'évolution limitées).

Dans une approche holistique, ils doivent assumer aujourd'hui des tâches qui étaient remplies par d'autres systèmes en amont. Par exemple, l'AI prenait auparavant en charge plus facilement les personnes confrontées à des problèmes d'alcoolémie. Mais actuellement ce sont les travailleur-euse-s sociaux/-ales de l'aide sociale qui sont tenu-e-s de leur apporter un soutien optimal pour qu'elles retrouvent une place dans la société et qu'elles donnent le meilleur d'elles-mêmes. En ce sens, une meilleure coordination entre l'aide sociale et les assurances sociales situées plus en haut de l'échelle serait requise.

---

<sup>31</sup> Le cas récent de Jeton G. est un exemple : Romina Lenzlinger, « Wieso kriegt so ein Typ Sozialhilfe, Frau Frösch? », in : *Blick*, 9 mars 2015. (Lien : <http://www.blick.ch/news/schweiz/zuersch/tuersteher-mord-jeton-g-dealte-lieber-statt-zu-arbeiten-wieso-kriegt-so-ein-typ-sozialhilfe-frau-froesch-id3549826.html>, consulté le 27 avril 2015)

<sup>32</sup> Un sondage mené par le Réseau de réflexion/Denknetz dans quelques villes démontre que le taux d'abus est de 1,7-4%. Cf. Denknetz-Fachgruppe Sozialpolitik (2014), pp. 3-4.

<sup>33</sup> Frey, M., Braun, N., Waeber, P. (2011). *Fachkräftesituation im Sozialbereich. Auswertungen anhand des Indikatorensystems Fachkräftemangel. Schlussbericht*. Olten et Basel: SAVOIRSOCIAL et B,S,S, pp. 27-28.

**Le PS exige :**

- **que les travailleur-euse-s sociaux/-ales puissent soutenir et conseiller les bénéficiaires dans des conditions-cadres adéquates (en particulier en termes de nombres de dossiers et de conditions de travail)**
- **que les services sociaux engagent des professionnel-le-s du travail social diplômé-e-s, qui garantissent la mise en œuvre de l'aide sociale immatérielle. Cela doit passer par une augmentation du nombre d'étudiant-e-s en travail social ;**
- **que le travail social soit mieux pris en compte dans les institutions des assurances sociales tels les offices AI ou encore les ORP/RAVs avant que les personnes n'arrivent en fin de droit pour assurer une bonne transition d'un système à l'autre.**

## Conclusion

La pression sur l'aide sociale ne va pas s'amoinrir de sitôt vu que les dépenses suivent une tendance croissante. Il existe essentiellement trois explications à l'augmentation des coûts :

- les révisions des systèmes en amont (AI et LACI) ont causé une augmentation du nombre de dossiers et de bénéficiaires dans l'aide sociale ;
- les bénéficiaires de l'aide sociale ont plus de peine à retrouver du travail et, par conséquent, la durée de perception se prolonge ;
- certains risques sociétaux et économiques, qui sont apparus ces dernières années, ne sont pas ou plus couverts par le système des assurances sociales et l'aide sociale assume la protection des victimes.

Le débat autour de l'aide sociale n'est pas si anodin qu'il n'y paraît. Dans le démantèlement de la LACI, de l'AI et peut-être bientôt de l'AVS, il est un danger qui guette l'ensemble de l'Etat social suisse. En effet, la politique d'austérité revendiquée par l'UDC mène tout droit vers un renforcement de l'aide sociale et fait tomber les masques sur ses intentions : elle marque un passage paradigmatique du principe de l'assurance à celui de l'assistance. Il s'agit d'un désaveu grave de l'ensemble du système qui a été mis en place durant le siècle dernier et d'un frein à la modernisation contre lequel le PS s'insurge fermement. Il est en effet incontestable qu'une économie libérale ne peut se passer d'un système de protection sociale qui soit fort et fiable.

Aux yeux du PS, la politique de la Suisse en matière de sécurité sociale doit passer par un chemin progressiste. Les mesures exigées et énumérées dans ce papier misent sur une amélioration de la prévention, sur l'innovation, sur la formation et sur des réformes visant à adapter la protection des plus faibles aux nouveaux défis. Le PS propose une marche en avant plutôt qu'un retour au passé.

Eu égard aux discussions virulentes qui prennent place dans les communes les plus touchées par la charge financière de l'aide sociale, il est clair que l'introduction d'un mécanisme de péréquation sera inévitable. Cela devra être couplé à une définition commune du minimum vital et une harmonisation des pratiques dans la délivrance des prestations sous condition de ressources. Le PS compte également apporter des réponses aux lacunes de coordination dans tout le système de la sécurité sociale en optimisant la collaboration interinstitutionnelle et entre les divers-e-s acteur-trice-s du domaine. En somme, dans les réformes à venir, les personnes concernées devront être placées au centre des préoccupations.

## Bibliographie

Académie suisse des sciences humaines et sociales, *Positionspapier zur künftigen Ausgestaltung der Sozialpolitik*, Bern 2012, pp. 34-35. Lien:

[http://www.sagw.ch/dms/sagw/laufende\\_projekte/generationen/publisGenerationen/Sozialpolitik](http://www.sagw.ch/dms/sagw/laufende_projekte/generationen/publisGenerationen/Sozialpolitik) (consulté le 15.03.2015)

Conseil fédéral, *Prestations complémentaires à l'AVS/AI : Accroissement des coûts et besoins de réforme*, Rapport du Conseil fédéral en exécution des postulats Humbel (12.3602) du 15 juin 2012, Kuprecht (12.3673) du 11 septembre 2012 et du groupe libéral-radical (12.3677) du 11 septembre 2012, 20 juin 2013

Conseil fédéral, Rapport explicatif. Adaptation du projet de modification de la loi fédérale sur les étrangers (Intégration ; 14.040) à l'art. 121a Cst. et à cinq initiatives parlementaires, Département fédéral de justice et police DFJP, Berne février 2015. Lien : <http://www.ejpd.admin.ch/ejpd/fr/home/aktuell/news/2015/2015-02-110.html> (consulté le 24 avril 2015).

Conseil fédéral, *Aménagement de l'aide sociale et des prestations cantonales sous conditions de ressources. Besoins et possibilités d'intervention*, Rapport du Conseil fédéral donnant suite au postulat 13.4010 CSSS-N « Loi-cadre relative à l'aide sociale du 6 novembre 2013 », Berne 25.02.2015. Lien : <http://www.news.admin.ch/NSBSubscriber/message/attachments/38419.pdf> (consulté le 09.04.2015).

CSIAS, *Compensation intracantonale des charges dans l'aide sociale*, Fiche d'information, Bern août 2014. Lien : [http://csias.ch/uploads/media/Factsheet\\_LastenausgleichSH\\_def-f\\_01.pdf](http://csias.ch/uploads/media/Factsheet_LastenausgleichSH_def-f_01.pdf) (consulté le 16.03.2015).

Denknetz-Fachgruppe Sozialpolitik, *Heraus aus der Sackgasse ! Argumente für eine grundlegende Neuausrichtung der Sozialhilfe*, Juin 2014. Lien : [http://www.denknetz.ch/sites/default/files/denknetz\\_sozialhilfe\\_in\\_der\\_sackgasse\\_working\\_paper\\_august\\_14\\_def.pdf](http://www.denknetz.ch/sites/default/files/denknetz_sozialhilfe_in_der_sackgasse_working_paper_august_14_def.pdf) (consulté le 7 avril 2015).

Frey, M.; Braun, N.; Waeber, P. (2011). *Fachkräftesituation im Sozialbereich. Auswertungen anhand des Indikatorensystems Fachkräftemangel. Schlussbericht*. Olten et Basel: SAVOIRSOCIAL et B,S,S,.

Friedrich, Bettina : « Bericht über die soziale und wirtschaftliche Entwicklung in der Schweiz 2013/2014 », in : Caritas, « *L'almanach social 2015: Portes ouvertes à l'immigration* », Lucerne 2014, pp. 15-47.

Hosp, Janine : „Rorschach will die Sozialhilfebezügerin nicht“, in Tages-Anzeiger, Zürich 26.02.2015. Lien : <http://www.tagesanzeiger.ch/schweiz/standard/Rorschach-will-die-Sozialhilfebezuengerin-nicht/story/14530748> (consulté le 09.04.2015).

Initiative des villes pour la politique sociale, *Trends in der Sozialhilfe – 15 Jahre Kennzahlenvergleich in Schweizer Städten*, août 2014.

Lenzlinger, Romina : « Wieso kriegt so ein Typ Sozialhilfe, Frau Frösch? », in : Blick, 9 mars 2015. (Lien : <http://www.blick.ch/news/schweiz/zuerich/tuersteher-mord-jeton-g-dealte-lieber-statt-zu-arbeiten-wieso-kriegt-so-ein-typ-sozialhilfe-frau-froesch-id3549826.html>, consulté le 27 avril 2015).



Office fédéral des assurances sociales, *Monitoring AS-AI-AC : Les indicateurs de base 2005-2012*, Berne avril 2014.

OFS, *Loyer du logement*, Neuchâtel 2010. Lien :

<http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/05/06/blank/key/index.Document.183189.xls>

(Consulté le 17.03.2015).

OFS, Enquête sur le budget des ménages 2009-2011. Revenus et dépenses selon le type de ménage.

Lien :

<http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/01/04/blank/key/02/03.Document.137715.xls>

(Consulté le 17 mars 2015).

OFS, *Statistique de l'aide sociale dans le domaine de l'asile (eAsyl). Résultats nationaux 2013*, Neuchâtel juin 2014. Lien :

<http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/13/03/04/01.Document.183292.pdf> (Consulté le 17.03.2015).

OFS, *La pauvreté chez les personnes âgées*, Situation économique et sociale de la population, Neuchâtel 2014. Lien :

<http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/news/publikationen.html?publicationID=5823> (consulté le 06.04.2015).

Office fédéral de la statistique (2014), Forfait CSIAS pour l'entretien. Calcul actualisé par l'OFS,

Neuchâtel 30.01.2015. Lien : [http://csias.ch/uploads/media/2015\\_Studie\\_Grundbedarf-f.pdf](http://csias.ch/uploads/media/2015_Studie_Grundbedarf-f.pdf) (consulté le 09.04.2015).

Office fédéral de la statistique, *Statistique de l'aide sociale 2013*, STATPOP 2012. Bénéficiaires de l'aide sociale selon la taille de la commune.

Schuwey, Claudia ; Knöpfel, Carlo, *Nouveau manuel sur la pauvreté en Suisse*, éditions Caritas, Lucerne 2014.